

Formation «Gaz liquéfiés» pour installateurs et experts

Cours de base (pour concepteurs, installateurs et experts)

- Caractéristiques des GPL
- Bases juridiques, autorisations et déclarations obligatoires
- Récipients, stockage, transbordement (directives GPL, partie 1)
- Applications pratiques des GPL, exemples d'applications
- Mise en place et conceptions des installations (directives GPL, partie 2)
- Examen théorique avec certificat.

Cours complémentaire 1 (pour installateurs et experts «bateaux»)

- Calibration simple des conduites GPL
- Réglage et réparation des appareils GPL
- Examens pratique avec certificat

La condition de participation à cet examen pratique est de maîtriser les techniques de travail telles que le brasage, le montage de raccords à sertir et de raccords à bague progressive pour l'installation de conduites GPL en acier et cuivre (Suissetec offre des cours préparatoires)

Les titulaires d'un CFC en technique sanitaire ou de monteur en chauffage sont exemptés de l'examen pratique.

Cours complémentaire 2 (pour experts «camping/caravanes»)

- GPL dans le domaine Camping / Caravanes
- Règlement AGPL «Caravan-Control-Service»
- Contrôle de l'acquisition des connaissances

Cours complémentaire 3 (pour experts «bateaux»)

- GPL à bord des bateaux
- Directive GPL, partie 4
- Contrôle de l'acquisition des connaissances

Cours	Durée	Organisateur	Lieu	Formation exigée
Cours base	3 jours	Suissetec	Colombier	aucune
Cours 1	3 jours	Suissetec	Colombier	Cours base
Cours 2	1 jour	AGPL	Wangen a/A	Cours base
Cours 3	1 jour	AGPL	Wangen a/A	Cours base et Cours 1

Adresses

CF-GPL c/o CNA Case postale 6002 Luzern	AGPL Secrétariat c/o ASS St. Alban-Rheinweg 222 4052 Basel	UPSC Secrétariat Industriestr. 5 3600 Thun	Suissetec Centre de formation Av. des Longues Raies 11 2013 Colombier
--	---	---	--

Caravanes

Experts pour l'examen des installations des gaz liquéfiés

Sont considérés comme experts selon le règlement AGPL Caravan-Control-Service :

- Les personnes qui ont suivi un cours d'instruction concernant l'application du règlement Caravan-Control-Service de l'AGPL. Ce cours est organisé par une association professionnelle (cours complémentaire 2)

Sont admises au cours complémentaire 2 susmentionné, les personnes qui répondent aux exigences suivantes selon la directive CFST 1942 (Gaz liquéfiés 2e partie, ch. 2.4):

- Les titulaires du diplôme de formation professionnelle supérieure en technique sanitaire (ou d'un titre équivalent), pour autant qu'ils sont en mesure de fournir la preuve de leur formation professionnelle dans le domaine des gaz liquéfiés (diplôme précité obtenu après 1980)
- Les professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité en technique sanitaire (ou d'un titre équivalent), pour autant qu'ils sont en mesure de fournir la preuve de leurs connaissances théorique de base le domaine des gaz liquéfiés (Examen théorique du cours de base du cercle de travail GPL de la CNA)
- Les personnes qui peuvent fournir la preuve de leur réussite à un examen théorique dans le domaine des gaz liquéfiés – examen supervisé par le groupe de travail GPL de la CNA (Examen théorique du cours de base du cercle de travail GPL de la CNA)

Bateaux

Experts pour l'examen des installations des gaz liquéfiés

Sont considérés comme experts selon la directive CFST 2388 (Gaz liquéfiés 4e partie ch. 8a) :

- Les personnes qui ont suivi un cours d'instruction concernant l'application de la directive gaz liquéfiés partie 4. Ce cours est organisé par une association professionnelle (cours complémentaire 3)

Sont admises au cours complémentaire 3 susmentionnés, les personnes qui répondent aux exigences suivantes selon la directive CFST 1942 (Gaz liquéfiés 2e partie, ch. 2.4):

- Les titulaires du diplôme de formation professionnelle supérieure en technique sanitaire (ou d'un titre équivalent), pour autant qu'ils sont en mesure de fournir la preuve de leur formation professionnelle dans le domaine des gaz liquéfiés (diplôme précité obtenu après 1980)
- Les professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité en technique sanitaire (ou d'un titre équivalent), pour autant qu'ils sont en mesure de fournir la preuve de leurs connaissances théoriques de base dans le domaine des gaz liquéfiés et qu'ils aient suivi le cours complémentaire 1 (sans examen pratique) (Examen théorique du cours de base selon le cercle de travail GPL de la CNA)
- Les personnes qui peuvent fournir la preuve de leur réussite aux examens théorique et pratique dans le domaine des gaz liquéfiés – examens supervisés par le cercle de travail GPL de la CNA

(Examen théorique du cours de base et examen pratique du cours complémentaire 1 du cercle de travail GPL de la CNA)

Inscription à envoyer à :

AGPL
c/o ASS
Frau Nunzia Sonia Ciottariello
St. Alban-Rheinweg 222
4052 Basel

FAX : 061 / 317 84 80
En cas de questions: 061 317 84 25

Cours AGPL 2012

Inscription

Nous inscrivons les collaborateurs suivants au cours sous-mentionnée:

Cours D, Caravan-Control-Service du 16 mars 2012

Participants:
(nom, prénom)

Cours GPL terminé
(Lostorf/Colombier)
année:

.....
.....
.....

Clôture d'inscription: 3 février 2012

Veillez utiliser pour chaque cours un formulaire d'inscription différent!

Date :

Entreprise: (timbre)

Personne de contact :

.....
-------	-------